

Old City of Berne

1. Données sur le bien du patrimoine mondial

1.1 - Dénomination du bien du patrimoine mondial

Vieille ville de Berne

1.2 - Détails sur le bien du patrimoine mondial

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Vieille ville de Berne	46.948 / 7.45	84.684	0	84.684	1983
Total (ha)		84.684	0	84.684	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Old City of Berne - Map of the inscribed property	2006	

1.5 - Site Internet et présence sur les réseaux sociaux (le cas échéant)

2. [Official webpage from the office for monument preservation \(City of Berne\) \(en allemand\)](https://www.bern.ch/themen/planen-und-bauen/denkmalpflege/unesco-weltkulturerbe-altstadt)

Commentaire

1. Official Website UNESCO <https://whc.unesco.org/en/list/267> 2. Official Tourist Office of Berne (<https://www.bern.com/en/detail/old-town-of-bern>) 3. Official website from the office for monument preservation (City of Berne) (en allemand) <https://www.bern.ch/themen/planen-und-bauen/denkmalpflege/unesco-weltkulturerbe-altstadt>

2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)

2.1 - D'après les informations disponibles, ce bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) est désigné et/ou protégé au titre des conventions/programmes recensés dans le tableau ci-après. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>est</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme	Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>n'est pas</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme
2.1.1	Registre international des biens culturels sous protection spéciale (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)	✕	
2.1.2	Liste des biens culturels sous protection renforcée (Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - 1999)		✕
2.1.3	Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) (Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar))		✕
2.1.4	Réseau mondial des réserves de biosphère L'Homme et la biosphère (MAB)		✕
2.1.5	Réseau mondial des géoparc Géoparc mondiaux UNESCO		✕

2.2 - Si nécessaire, merci d'inscrire ici vos commentaires sur la question 2.1

2.3 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de demander, le cas échéant, une protection renforcée pour le bien du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.4 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire inscrire le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar), le cas échéant, au cours des trois prochaines années ?

Non

2.5 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que Réserve pour l'Homme et la biosphère (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.6 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme Géoparc mondial UNESCO (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.7 - Indiquez le niveau de coopération au niveau du bien entre les différentes désignations des conventions/programmes pour le bien

2.7.1	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.2	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.3	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.4	Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.5	Géoparcs mondiaux UNESCO	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	

2.8 - Ajouter ici les informations sur la coopération avec une autre/ d'autres désignation(s)/programme(s)

2.9 - À votre connaissance, des éléments associés au bien du patrimoine mondial ont-ils été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ?

Non

2.10 - Recensez les éléments associés au bien du patrimoine mondial qui sont inscrits, à votre connaissance, au titre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

2.11 - À votre connaissance, du patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial a-t-il été inscrit au titre du Programme Mémoire du monde ?

Non

2.12 - Recensez le patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial inscrit, à votre connaissance, au titre du Programme Mémoire du monde.

3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

3.1 - Déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée par le Comité du patrimoine mondial

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Brève synthèse

La Vieille ville de Berne, ville fédérale de la Suisse et capitale du canton de Berne, se situe sur le plateau suisse entre le Jura et les Alpes. Fondée au 12ème siècle selon un plan de fondation novateur sur une colline ceinturée par la rivière Aar, Berne a connu une expansion en plusieurs étapes depuis sa fondation au 12ème siècle. Ce développement reste visible dans sa structure urbaine, largement tributaire de l'implantation médiévale et se composant d'éléments clairement définis : de larges rues au tracé clair, utilisées pour le marché, une répartition régulière des parties construites, subdivisées en parcelles étroites et profondes, une infrastructure d'amenée et d'évacuation d'eau perfectionnée, d'imposants immeubles datant principalement du 18ème siècle, en grand partie construits en molasse, avec leur système d'arcades, les façades des maisons étant soutenues par des arcs. Les bâtiments publics des pouvoirs laïcs et religieux furent toujours placés à la périphérie, principe respecté également au 19ème siècle, lors de la construction de grands monuments publics affirmant la fonction de ville fédérale de Berne à partir de 1848.

Berne s'est développée selon des principes urbanistiques exceptionnellement clairs. L'implantation médiévale de Berne, reflétant la lente conquête du site par des extensions urbaines du 12ème au 14ème siècle, fait de Berne un témoin impressionnant du Haut Moyen âge en ce qui concerne la fondation d'une ville, qui compte dans le cadre européen parmi les créations urbanistiques les plus significatives. La physionomie de Berne a été modifiée par les aménagements de l'époque moderne : au 16ème siècle, la ville voit s'édifier de pittoresques fontaines, tandis que se restaurent tours et murailles et que s'achève la cathédrale. Au 17ème siècle, de nombreuses maisons patriciennes sont construites en molasse, et vers la fin du 18ème siècle, une grande partie des zones bâties sont transformées. Ce développement moderne fut pourtant constamment, jusqu'à nos jours, mis en œuvre en conservant la structure urbaine médiévale de la ville. La Vieille ville de Berne est ainsi un exemple unique démontrant un renouvellement constant de la substance bâtie respectant les données urbanistiques du plan d'origine, présentant une variation du baroque tardif sur un thème du Haut Moyen âge.

Critère (iii) : La Vieille ville de Berne est un exemple positif d'une ville qui a conservé sa structure urbaine médiévale tout en remplissant, au fil du temps, les fonctions de plus en plus complexes d'une ville capitale d'un État moderne.

Intégrité

Le site comprend toute la structure urbaine historique, avec toutes les étapes de son développement du 12ème au 14ème siècle, ainsi que les aménagements du 19ème siècle comme les ponts et les grands monuments publics, tous conservés ; elle inclut par conséquent tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle.

Authenticité

Bien que pendant les premières décennies du 20ème siècle, la sauvegarde de la Vieille ville ait été davantage concentrée sur l'apparence des bâtiments (façades, toitures), la grande majorité des bâtiments historiques de diverses périodes ont gardé leurs structures intérieures et le plan médiéval de l'ensemble est resté intact. L'état actuel de la ville se distingue par une bonne conservation des bâtiments d'une part, et par la vie contemporaine intense qui s'y déroule d'autre part.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le site profite d'une législation spéciale depuis 1908, actualisée plusieurs fois depuis, qui prescrit de manière très détaillée la sauvegarde du paysage urbain et règle en détail le cadre d'éventuelles interventions. La pression due au développement impliquant des transformations potentiellement inappropriées est contrôlée par ce moyen légal.

La gestion du site est assurée par un système administratif qui englobe toutes les autorités de tous les niveaux étatiques selon leurs compétences légales. Le service spécialisé de la ville pour les monuments historiques est responsable de la conservation du patrimoine bâti dans le sens étroit, tandis que d'autres services de la ville et du canton assurent la gestion urbaine plus large (planification et utilisation des sols, règlements concernant le trafic public et privé, sécurité, dispositions et structures pour la gestion des risques, notamment en ce qui concerne les catastrophes naturelles et environnementales, etc.). En tant que centre urbain vivant, le site a la capacité d'accueillir un grand nombre de visiteurs. Il existe deux centres d'information pour les visiteurs, ainsi que de nombreuses offres spécialisées. Selon les droits du souverain de la démocratie directe, la population locale est appelée à se prononcer par vote sur d'éventuels changements de textes légaux, ainsi que sur les investissements et projets urbains majeurs. Les organisations non-gouvernementales disposent d'un droit de recours contre les décisions administratives.

Les enjeux à long terme consistent à la fois en la conservation maximale de la substance originale tout en prenant en compte son caractère vivant en tant que centre habité, lieu de travail et de commerce, ainsi qu'en le contrôle rigoureux des abords immédiats, notamment les pentes vers l'Aar.

3.2 - Recensez les attributs de valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout).

	Brève identification de l'attribut	Préservé	Compromis	Gravement Compromis	Perdu
3.2.1	The topographical situation on a hill surrounded by the River Aar	✗			
3.2.2	The medieval urban planning concept	✗			
3.2.3	The visibility of all the stages of the urban development	✗			
3.2.4	The historical public and private buildings/infrastructures in their original substance	✗			
3.2.5	The living character as an inhabited centre	✗			
3.2.6					
3.2.7					
3.2.8					
3.2.9					
3.2.10					
3.2.11					
3.2.12					
3.2.13					
3.2.14					
3.2.15					

3.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

4. Facteurs affectant le bien

4.1. Habitat et développement

4.1.1 - Habitat

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, extérieure

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif ✕		✕		✕			

4.1.2 - Développement commercial

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, intérieure, extérieure

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.3 - Zones industrielles

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.4 - Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- S'applique, positif, négatif, potentiel, intérieure, extérieure

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ✕	✕					→	
négatif							

4.1.5 - Installations d'interprétation pour les visiteurs

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.1 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Quartier de la gare : « Zone avec obligation d'urbanisme ». Possibilité de construire des bâtiments à plusieurs étages. Révision dans le cadre de l'établissement d'une zone tampon. Développement commercial : Danger de modification du tissu bâti historique (ajustement technique), émissions lumineuses des publicités. Aménagements dans le cadre de la révision de la loi municipale de la ordonnance sur les constructions.

4.2. Infrastructures de transport

4.2.1 - Infrastructures de transport de surface

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- S'applique, négatif, actuel, potentiel, intérieure

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif ✕	✕		✕				↗

4.2.2 - Infrastructures de transport souterrain

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.2.3 - Infrastructures de transport aérien

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.2.4 - Infrastructures de transport maritime

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.2.5 - Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.2.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.2 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Projets d'extension des infrastructures de transport dans le quartier de la gare et risque de modifier ponctuellement l'apparence de l'espace public et des places historiques. Agrandissement de pistes cyclables séparées. Mise en place d'un guide de l'espace public et d'un atlas topographique pour présenter les aménagements urbains possibles. Les deux instruments servent d'instrument de coordination pour l'intégration harmonieuse du développement urbain conformément à la VUE.

4.3. Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

4.3.1 - Infrastructures hydrauliques

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.2 - Infrastructures liées aux énergies renouvelables

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, intérieure

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕		✕				

4.3.3 - Infrastructures liées aux énergies non renouvelables

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, extérieure

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.4 - Installations localisées

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.5 - Grandes installations linéaires

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.3 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Pression et danger liés à l'installation de systèmes solaires thermiques et photovoltaïques dans le périmètre inscrit. La question sera abordée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, avec la création d'installations communes en dehors du périmètre inscrit.

4.4. Pollution

4.4.1 - Pollution des océans

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.2 - Pollution des eaux souterraines

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.3 - Pollution des eaux de surface

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.4 - Pollution atmosphérique

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.5 - Déchets solides

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.6 - Apport excessif d'énergie

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.4 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.5. Utilisation/modification des ressources biologiques

4.5.1 - Pêche/collecte de ressources aquatiques

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.2 - Aquaculture

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.3 - Modification du régime des sols

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.4 - Élevage de bétail/passage d'animaux domestiques

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.5 - Production de semences

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.6 - Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.7 - Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.8 - Chasse commerciale

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.9 - Chasse de subsistance

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.10 - Exploitation forestière/production de bois

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.11 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.5 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.6. Utilisation de ressources matérielles

4.6.1 - Exploitation minière

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.2 - Exploitation de carrières

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.3 - Pétrole/gaz

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.4 - Exploitation hydraulique

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.5 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.6 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.7. Conditions locales affectant le tissu physique

4.7.1 - Vent

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.2 - Humidité relative

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.3 - Température

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.4 - Radiation/lumière

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.5 - Poussière

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.6 - Eau (pluie/nappe phréatique)

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- S'applique, négatif, actuel, potentiel, extérieure

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.7 - Nuisibles

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.8 - Micro-organismes

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.7 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.8. Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

4.8.1 - Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.2 - Modifications des valeurs associées à ce patrimoine

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant

 positif							
 négatif 							

4.8.3 - Chasse, récolte et ramassage traditionnels

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.8.4 - Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.8.5 - Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.8.6 - Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, intérieure

 S'applique	Ne s'applique pas
--	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif 							
 négatif 							

4.8.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.8 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

La société connaît une grande prise de conscience des enjeux de l'énergie et de la durabilité. Alors que les questions énergétiques ont des impacts réels et potentiels sur les bâtiments, les questions de durabilité et de compatibilité climatique affectent l'espace public. Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, il est important d'établir des conditions-cadres à cet égard et de démontrer activement la contribution déjà importante du patrimoine culturel mondial en termes de durabilité.

4.9. Autres activités humaines

4.9.1 - Activités illégales

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.9.2 - Destruction délibérée du patrimoine

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.9.3 - Entraînement militaire

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.9.4 - Guerre

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.9.5 - Terrorisme

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.9.6 - Troubles civils

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.9.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.9 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.10. Changement climatique/problèmes météorologiques

4.10.1 - Tempêtes

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.10.2 - Inondations

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- S'applique, négatif, actuel, potentiel, extérieure

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕	✕		✕			

4.10.3 - Sécheresses

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.10.4 - Désertification

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.10.5 - Modification des eaux de l'océan

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.10.6 - Températures extrêmes

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕	✕		✕			

4.10.7 - Autres modifications du climat

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.10.8 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.10 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Le quartier de la Matte dans le périmètre du patrimoine mondial se situe à un niveau topographiquement inférieur sur les rives de l'Aar. Des inondations peuvent s'y produire et avoir un impact durable sur le site du patrimoine mondial. À cet égard, une protection permanente contre les inondations a été prévue, ce qui a entraîné la mise en oeuvre de mesures structurelles dans le site du patrimoine mondial (accompagnées par les services du patrimoine).

4.11. Évènements écologiques ou géologiques soudains

4.11.1 - Éruption volcanique

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.11.2 - Tremblement de terre

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.11.3 - Tsunami/raz-de-marée

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.11.4 - Avalanche/glissement de terrain

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.11.5 - Erosion et envasement/dépôt

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.11.6 - Incendies d'origine naturelle

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, intérieure

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.11.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.11 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.12. Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes

4.12.1 - Espèces transportées

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.12.2 - Espèces envahissantes/exotiques terrestres

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.12.3 - Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.12.4 - Espèces envahissantes/exotiques marines

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.5 - Espèces hyper-abondantes

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.6 - Matériel génétiquement modifié

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.12 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.13. Gestion et facteurs institutionnels

4.13.1 - Système de gestion/plan de gestion

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
➕ positif							
➖ négatif ✕	✕		✕				📈

4.13.2 - Cadre juridique

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
➕ positif ✕	✕			✕		➡	
➖ négatif ✕		✕		✕		➡	

4.13.3 - Gouvernance

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
➕ positif							
➖ négatif ✕	✕			✕			📈

4.13.4 - Activités de gestion

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
➕ positif							
➖ négatif ✕		✕	✕				📈

4.13.5 - Ressources financières

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
➕ positif ✕	✕			✕		➡	

 négatif							
---	--	--	--	--	--	--	--

4.13.6 - Ressources humaines

 S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif 							
 négatif							

4.13.7 - Activités de recherche/de suivi à faible impact

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.13.8 - Activités de recherche/de suivi à fort impact

Réponses précédentes du cycle 2 (12/07/2013):

- Ne s'applique pas

 S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 							

4.13.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués comme pertinents au point 4.13 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Le bien n'a pas encore de plan de gestion. Celui-ci sera développé d'ici fin 2025. La loi sur la construction municipale nécessite des aménagements dans le domaine de la gestion de l'espace public. Les ajustements correspondants sont en cours de préparation/d'exécution.

4.14. Autre(s) facteur(s)

4.14.1 - Autre(s) facteur(s)

4.15. Tableau récapitulatif des facteurs

4.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

Nom	Impact		Origine		Trend	
4.1 Habitat et développement						
4.1.1 Habitat						
	➖		🏠		🏠➡	
4.1.4 Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs	➕	🏠			➡	
4.2 Infrastructures de transport						
4.2.1 Infrastructures de transport de surface						
	➖	🏠		🏠	➡	
4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.2 Infrastructures liées aux énergies renouvelables						
	➖	🏠		🏠	➡	
4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						
4.8.2 Modifications des valeurs associées à ce patrimoine						
	➖		🏠	🏠	➡	
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs	➕		🏠	🏠	➡	
	➖		🏠	🏠	➡	

4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.2 Inondations						
4.10.6 Températures extrêmes						
4.13 Gestion et facteurs institutionnels						
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion						
4.13.2 Cadre juridique						
4.13.3 Gouvernance						
4.13.4 Activités de gestion						
4.13.5 Ressources financières						
4.13.6 Ressources humaines						
4.13.8 Activités de recherche/de suivi à fort impact						
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure

4.16. Évaluation des facteurs positifs et négatifs actuels et potentiels

4.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

4.1 Habitat et développement

Nom		Impact			Origine		Évolution	
4.1.1.1 Habitat								
								
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur								
	Restreinte							
✕	Localisée							
	Extensive							
	Très répandue							
Echelle temporelle - Fréquence du facteur								
	Phénomène unique/rare							
	Intermittent/sporadique							
	Fréquent							
✕	En cours							
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien								
✕	Insignifiant							
	Mineur							

	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
✕	En baisse
	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.1.4 Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
✕	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.2 Infrastructures de transport

Nom	Impact	Origine	Évolution
-----	--------	---------	-----------

4.2.1 Infrastructures de transport de surface						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
	En hausse

4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.3.2 Infrastructures liées aux énergies renouvelables			
			

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
✕	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.8.2 Modifications des valeurs associées à ce patrimoine						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique

✕	En hausse
---	-----------

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs	+ 7	+	→
	- 7	+	→

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.10.2 Inondations	- 7 7	+	→

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique

	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
X	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
X	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.6 Températures extrêmes						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
X	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
X	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse

	Statique
✕	En hausse

4.13 Gestion et facteurs institutionnels

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
✕	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.13.2 Cadre juridique							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

✕	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
--	-----------------------

✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.3 Gouvernance						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	

	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.4 Activités de gestion			
			

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
✕	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.5 Ressources financières			

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
--	-----------------------

	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine	Évolution
4.13.6 Ressources humaines					

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	

	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.8 Activités de recherche/de suivi à fort impact			
	  		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.17. Inscription en série (nationale ou transnationale)

4.17.1 - Si votre bien fait l'objet d'une inscription en série (nationale ou transnationale), identifiez les éléments du bien impactés par chaque facteur

4.18. Évaluation de l'état de conservation au prochain cycle des Rapports périodiques

4.18.1 - Évaluez l'état de conservation de chaque attribut dans environ 6 ans (prochain cycle de soumission des Rapports périodiques).

	Attribut	Préservé	Compromis	Gravement compromis	Perdu
4.18.1.1	The topographical situation on a hill surrounded by the River Aar	✕			
4.18.1.2	The medieval urban planning concept	✕			
4.18.1.3	The visibility of all the stages of the urban development	✕			
4.18.1.4	The historical public and private buildings/infrastructures in their original substance	✕			
4.18.1.5	The living character as an inhabited centre	✕			

5. Protection et gestion du bien

5.1. Limites et zones tampons

5.1.1 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les limites **ne compromettent pas le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, mais pourraient être améliorées**

5.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues et reconnues ?

Les limites **sont connues** par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires

5.1.3 - La/les zone(s) tampon(s) du bien du patrimoine mondial est/sont-elle(s) adéquate(s) pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Le bien n'a **aucune zone tampon**, et cela constitue un manque.

5.1.4 - Les limites de la zone tampon sont-elles connues et reconnues ?

Le bien n'a **aucune zone tampon connue ni reconnue**.

5.1.5 - Remarques, conclusions et/ou recommandations relatives aux limites et zones tampons du bien du patrimoine mondial

La zone tampon sera définie dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du bien. La définition de la zone tampon et ses effets juridiques devraient être prêts pour la fin des travaux du plan de gestion en octobre 2025. Une proposition de modification mineure sera alors adressée au Centre PM.

5.2. Mesures de protection

5.2.1 - Désignation des mesures de protection (juridiques, réglementaires, contractuelles, liées à la planification, institutionnelles et/ou traditionnelles).

La Suisse connaît trois niveaux étatiques : la Confédération, les cantons et les communes. Des législations spécifiques de protection existent à tous les niveaux étatiques (fédéral, cantonal, communal). En outre, des organisations non gouvernementales ont le droit de recours contre les décisions des autorités publiques.

Niveau fédéral:

Beaucoup de bâtiments du site inscrit sont des objets d'importance nationale et sous protection fédérale. Le site figure dans l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse ISOS (www.isos.ch) en tant que périmètre avec le plus haut degré de protection (sauvegarde intégrale de toutes les constructions et espaces libres, suppression de toutes les causes de perturbation) dans Berne, inscrit en tant que ville d'importance nationale. Dans l'accomplissement des tâches de la Confédération, les autorités, services, instituts et établissements fédéraux ainsi que les cantons doivent en préserver l'intégrité.

La Confédération peut soutenir la protection par l'allocation de subventions. Ces subventions ne sont accordées que si le canton participe aussi aux frais dans une mesure équitable. Si un danger imminent devait menacer le site, la Confédération pourrait prendre elle-même les mesures nécessaires pour sauvegarder le site. Les subventions peuvent être liées à des conditions concernant la conservation et l'entretien de l'objet et de ses environs. Les mesures de protection et d'entretien prescrites constituent des restrictions de droit public à la propriété. Elles engagent les propriétaires fonciers intéressés ; les cantons doivent les faire mentionner au registre foncier. La Confédération soutient le canton et les communes dans l'entretien et la conservation du bien : L'avis de la Commission fédérale des monuments historiques CFMH ainsi que d'autres experts fédéraux peut être sollicité pour des questions spécifiques. La Confédération participe en outre de manière importante aux deux centres de compétences fédéraux concernant la conservation technique (Expert-Centers), leur soutien peut également être mis à disposition des cantons.

Lois et ordonnances fédérales :

- Loi fédérale sur la protection du paysage et de la nature du 1er juillet 1966 (LPN; RS 451, <http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451.html>);
- Ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451_1.html);
- Ordonnance du 9 septembre 1981 concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS, RS 451.12, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451_12.html) ;
- Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700, <http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700.html>);
- Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire, (OAT, RS 700.1, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700_1.html);

Niveau cantonal :

Le canton recense, conserve et protège le patrimoine mobilier et immobilier. Les services spécialisés collaborent avec les propriétaires et les organisations afin de sauvegarder le patrimoine. Les services spécialisés peuvent prendre des mesures de protection d'urgence lorsqu'un bien est menacé et que ses propriétaires ne prennent pas eux-mêmes les mesures nécessaires pour le protéger. Des bâtiments du site peuvent être classés. Ce classement peut notamment comprendre des interdictions de construction, de démolition ou de transformation. Un classement peut intervenir par contrat avec les propriétaires ou par classement d'office. Pour tout changement d'un bien classé, une autorisation des services compétents est nécessaire. Le canton peut aider à la réalisation des objectifs de protection en versant des subventions.

Pour le cas de la Ville de Berne, les services cantonaux ont délégué leurs compétences concernant le territoire communal aux services compétents communaux qui exercent les tâches définies selon la législation cantonale.

Lois cantonales :

- Loi sur les constructions du 9 juin 1985 (LC, RS 721.0, http://www.sta.be.ch/belex/f/7/721_0.htm);
- Loi sur la protection du patrimoine du 8 septembre 1999 (LPat, RS 426.41, http://www.sta.be.ch/belex/f/4/426_41.htm) ;
- Ordonnance sur la protection du patrimoine du 25 octobre 2000 (OPat, RS 426.411, http://www.sta.be.ch/belex/f/4/426_411.htm) ;

Niveau communal :

Dans sa loi concernant les constructions, la ville de Berne dispose d'un chapitre entier pour la protection de la vieille ville. Celui-ci règle de manière très détaillée et stricte toutes les questions de sauvegarde des maisons existantes. La loi est appliquée de façon conséquente et sévère. Actuellement, la loi est en procédure de révision. Le nouveau texte prévoit de réduire sensiblement le nombre d'articles et les réglementations détaillées tout en renforçant les principes importants et en accordant au service de Conservation des monuments une influence décisive sur toute intervention.

Loi communale :

- Bauordnung der Stadt Bern [règlement des constructions de la ville de Berne] du 1er juillet 2000, (BO, RS 721.1, http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/recht/systematik/dateien/721.1) br />

Droit de recours des organisations non gouvernementales

Les organisations d'importance nationale à but non lucratif qui existent depuis dix ans au moins et se vouent à la protection de la nature, à la protection du paysage, à la conservation des monuments historiques ou à des tâches semblables ont qualité pour recourir contre les décisions du canton ou des autorités fédérales si ces décisions peuvent, en dernière instance, faire l'objet d'un recours auprès du Conseil fédéral (exécutif fédéral) ou d'un recours de droit administratif auprès du Tribunal fédéral (pouvoir judiciaire fédéral).

Source: Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006)

Commentaire

Les lois sur la construction cantonales et communales mentionnées ne sont pas à jour - nouvelles lois dans le tableau 5.2

5.2.2 - Indiquez les législations et autres mesures (réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire, contractuelles, institutionnelles ou traditionnelles) qui n'apparaissent pas au point 5.2.1 et précisez la catégorie à laquelle elles appartiennent.

2023 / Loi sur les constructions, LC RSB 721.0 / https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/721.0/versions/2714?diff=unified

2021 / Loi sur la protection du patrimoine, LPat RSB 426.41 / https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/426.41

2021 / Ordonnance sur la protection du patrimoine, OPat RSB 426.411 / https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/426.411/versions/2363

5.2.3 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation y compris en matière d'aménagement du territoire) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?

Le cadre juridique destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces.

5.2.4 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?

Le bien n'a aucune zone tampon.

5.2.5 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?

Il existe un cadre juridique adapté pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial, mais certaines failles dans la mise en œuvre compromettent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité du bien.

5.2.6 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?

On dispose de capacités/ressources appropriées pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

5.2.7 - Indiquez brièvement comment la législation, y compris l'aménagement du territoire et les autres réglementations, fonctionne en pratique.

5.2.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux mesures prises pour protéger le bien du patrimoine mondial

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du bien, il convient d'élaborer des concepts de sécurisation et de développement pour l'espace public ainsi que la définition d'une zone tampon, y compris les effets juridiques y afférents.

5.3. Système de gestion/Plan de gestion

5.3.1 - Cochez la/les case(s) décrivant le mieux le système de gouvernance et de gestion du bien

Système de gestion public local/national conjoint

Si vous avez choisi « Autre », précisez

5.3.2 - Système de gestion : indiquez quel(s) outil(s) de gestion ci-après est/sont utilisé(s) pour aider à protéger le bien.

Un plan officiel de gestion ou un plan de zonage du bien.

Un plan de gestion des risques climatiques, de catastrophes et de conflits.

Une approche conjointe de gestion du patrimoine culturel et naturel.

5.3.3 - Décrivez brièvement le système de gestion établi pour votre bien

5.3.4 - Documents de gestion

5.3.5 - La Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a-t-elle été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien ?

La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 n'a pas été utilisée.

5.3.6 - Si la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a été utilisée pour ce bien, décrivez brièvement les mesures prises.

5.3.7 - Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé pour le bien ?

Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé.

5.3.8 - Si le document d'orientation sur les impacts du changement climatique a été utilisé, décrivez brièvement les mesures prises, ainsi que les études effectuées sur les effets du changement climatique sur le bien :

5.3.9 - La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour ce bien ?

La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée.

5.3.10 - Si la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises

5.3.11 - Les différents niveaux de l'administration (à savoir national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal, etc.) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?

Il y a une coordination appropriée entre toutes les entités/tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien.

5.3.12 - Le système/plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Il n'y a actuellement aucun système/plan de gestion pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.

5.3.13 - Le système/plan de gestion est-il mis en œuvre ?

Il n'existe aucun système/plan de gestion.

5.3.14 - Existe-t-il un plan de travail/d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il n'existe aucun plan de travail/plan d'action annuel bien que ce besoin ait été constaté.

5.3.15 - Le système de gestion intègre-t-il des mécanismes et procédures formels pour assurer la participation et la contribution des groupes suivants, vivant dans les limites ou à proximité du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon, aux décisions de gestion maintenant la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

		Sans objet	Pas de mécanismes de participation	Une certaine participation	Participation directe	Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents
5.3.15.1	Communautés locales			✗		
5.3.15.2	Collectivités locales					✗
5.3.15.3	Propriétaires dans le périmètre du bien et de la zone tampon			✗		
5.3.15.4	Peuples autochtones	✗				
5.3.15.5	Femmes	✗				
5.3.15.6	Autres groupes spécifiques			✗		
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser	Altstadtleiste / Associations de la Vieille Ville				

5.3.16 - Évaluez la coopération/relation entre les gestionnaires/coordonateurs/personnel du bien du patrimoine mondial et les groupes suivants

		Sans objet	Pas de coopération/relation	Faible	Moyenne	Bonne
5.3.16.1	Communautés locales					✗
5.3.16.2	Autorités locales/municipales					✗
5.3.16.3	Peuples autochtones	✗				
5.3.16.4	Propriétaires fonciers				✗	
5.3.16.5	Femmes	✗				
5.3.16.6	Jeunes/enfants			✗		

5.3.16.7	Chercheurs				×	
5.3.16.8	Visiteurs locaux/touristes				×	
5.3.16.9	Touristes nationaux/internationaux				×	
5.3.16.10	Secteur touristique				×	
5.3.16.11	Entreprises et industries locales				×	
5.3.16.12	ONG					×
5.3.16.13	Autres groupes spécifiques					×
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser		Altstadtleiste / Associations de la Vieille Ville				

5.3.17 - Évaluez de quelle manière le système de gestion de votre bien contribue à atteindre les objectifs de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial

		Sans objet	Pas de contribution	Contribution limitée	Contribution importante	Parfaite réalisation des objectifs
5.3.17.1	Le système de gestion du bien contribue à l'égalité des genres.				×	
5.3.17.2	Le système de gestion du bien offre des services / avantages à la communauté locale au niveau de l'écosystème (par ex. air, eau, aliments, plantes médicinales).			×		
5.3.17.3	Le système de gestion du bien contribue à l'inclusion sociale et l'équité, en améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou autre, de la religion, du milieu économique ou de toute autre considération.				×	
5.3.17.4	Le système de gestion du bien intègre une approche fondée sur les droits de l'homme.	×				
5.3.17.5	Le système de gestion du bien contribue à favoriser le développement économique inclusif local et à améliorer les moyens de subsistance.	×				
5.3.17.6	Le système de gestion du bien contribue à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité des biens du patrimoine.				×	

5.3.18 - Commentaires supplémentaires concernant l'évaluation du système de gestion ci-dessus

5.3.19 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au système/plan de gestion

Il manque l'instrument de coordination et d'assurance qualité d'un plan de gestion du bien. Un tel plan est actuellement en cours d'élaboration.

6. Ressources financières et humaines

6.1. Financement

6.1.1 - Si vos sources de financement ne correspondent pas exactement à celles indiquées, inscrivez les sommes correspondant au type de financement qui représente votre situation avec le plus de justesse et utilisez la boîte de commentaires pour plus de détails.

		Frais de projets	Frais courants
6.1.1.1	Financement multilatéral (FEM, Banque mondiale, etc.)	%	%
6.1.1.2	Financement international bilatéral	%	%
6.1.1.3	Fonds du patrimoine mondial (Assistance internationale)	%	%
6.1.1.4	Contribution des autres conventions et programmes	%	%
6.1.1.5	Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	%	%
6.1.1.6	Gouvernemental (national/fédéral)	25 %	%
6.1.1.7	Gouvernemental (régional, provincial, État central)	25 %	5 %
6.1.1.8	Gouvernemental (local/municipal)	50 %	20 %
6.1.1.9	Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	%	%
6.1.1.10	Frais payés par les visiteurs (par ex. entrée, toilettes, parking, camping, etc.)	%	%
6.1.1.11	Activités commerciales (par ex. merchandising et restauration, permis pour filmer, concessions, etc.)	%	%
6.1.1.12	Autre	%	75 %
		Total 100 %	Total 100 %

6.1.2 - Commentez ci-après les autres sources de financement qui ne sont pas indiquées ci-avant

Autres = Subventions

6.1.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer de manière efficace le bien du patrimoine mondial ?

Le budget dont on dispose **est acceptable**, mais **pourrait être augmenté ultérieurement** afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion.

6.1.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement sont **assurées à moyen et long termes**.

6.1.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au financement et aux infrastructures

6.1.6 - Estimez la participation des hommes et des femmes à la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial et dans quelle mesure ils sont issus des communautés locales.

		Issus des communautés locales %	Issus d'ailleurs %
6.1.6.1	Hommes	60 %	60 %
6.1.6.2	Femmes	40 %	40 %
		Total 100 %	Total 100 %

6.1.7 - Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **en partie adaptées** aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial.

6.1.8 - Concernant les besoins en matière de gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Disponibilité moyenne
Participation et inclusion des communautés	Bonne disponibilité
Préparation aux risques	Bonne disponibilité
Renforcement des compétences et éducation	Faible disponibilité
Administration	Bonne disponibilité
Recherche et suivi	Faible disponibilité
Sensibilisation et communication des informations publiques	Disponibilité moyenne
Marketing et promotion	Disponibilité moyenne
Interprétation	Bonne disponibilité
Gestion des visiteurs / tourisme	Disponibilité moyenne
Gardiennage, police	Bonne disponibilité

6.1.9 - Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Bonne disponibilité
Participation et inclusion des communautés	Bonne disponibilité
Préparation aux risques	Bonne disponibilité
Renforcement des capacités et éducation	Bonne disponibilité
Administration	Bonne disponibilité
Recherche et suivi	Bonne disponibilité
Sensibilisation et communication des informations publiques	Bonne disponibilité
Marketing et promotion	Bonne disponibilité
Interprétation	Bonne disponibilité
Gestion des visiteurs/tourisme	Bonne disponibilité
Forces de l'ordre (gardiennage, police)	Bonne disponibilité

6.1.10 - La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour le bien ?

La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée.

6.1.11 - Si la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises.

6.1.12 - Existe-t-il des plans ou programmes de renforcement des compétences sur site pour développer l'expertise locale et permettre le transfert des compétences pour la conservation et la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Un plan ou programme local de renforcement des compétences est en place et totalement mis en œuvre ; toutes les compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement.

6.1.13 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

7. Études scientifiques et projets de recherche

7.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est acceptable dans les domaines essentiels mais il y a des lacunes.

7.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a une recherche considérable, mais elle n'est pas axée sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

7.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils librement disponibles et diffusés ?

Les résultats de la recherche sont largement diffusés avec une sensibilisation active des communautés locales et des publics nationaux et internationaux.

7.4 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Les thèmes de l'étude, de la recherche et de la médiation doivent être développés.

8. Éducation, information et sensibilisation

8.1 - Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants

Communautés locales	Bonne sensibilisation
Autorités locales, municipales	Bonne sensibilisation
Peuples autochtones	Bonne sensibilisation
Propriétaires fonciers	Bonne sensibilisation
Femmes	Bonne sensibilisation
Jeunes/enfants	Sensibilisation faible
Chercheurs	Bonne sensibilisation
Visiteurs locaux	Sensibilisation moyenne
Touristes nationaux/internationaux	Sensibilisation moyenne
Secteur du tourisme	Bonne sensibilisation
Entreprises et industries locales	Bonne sensibilisation
ONG	Bonne sensibilisation
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez :	

8.2 - Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il n'y a pas de programme d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes, bien que l'on en ait constaté le besoin.

8.3 - Quel est le public ciblé par les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le bien ?

Communautés locales
Propriétaires fonciers
Secteur du tourisme
Autres groupes spécifiques (décrivez brièvement les groupes concernés)

Dans le cadre du conseil en construction, nous conseillons les propriétaires, les architectes et les entrepreneurs en construction sur les possibilités de transformation des propriétés protégées. Des entretiens d'échange avec les communautés locales (guildes, groupes communautaires, ...) ont lieu régulièrement. Nous voyons un grand besoin de campagnes de sensibilisation et d'éducation dans les écoles, les collèges et les universités, dans les échanges de recherche et dans la sensibilisation politique.

8.4 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation au bien du patrimoine mondial

Centre d'accueil des visiteurs	Non prévu mais nécessaire
Musée de site	Non prévu mais nécessaire
Kiosques d'information	Non nécessaire
Visites guidées	Bien adaptée
Sentiers/itinéraires	Moyennement adaptée
Documents d'information papier	Bien adaptée
Informations en ligne (site web, réseaux sociaux, etc.)	Peu adaptée
Transports	Bien adaptée
Autre	Non nécessaire
Si vous avez choisi « Autre », précisez	

8.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

9. Gestion des visiteurs

9.1 - Estimez le nombre de visiteurs annuel (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique

433 691 / 305 095 / 215 339 / 495 894 / 498 550 /

9.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les statistiques de fréquentation

Lieux d'hébergement

9.3 - Quelle est la durée moyenne d'une visite sur le site du patrimoine mondial ?

Un séjour (avec une nuitée)

9.4 - Veuillez indiquer les sources d'information

Office fédéral de la statistique, Statistique de l'hébergement HESTA

9.5 - Quelles sont les dépenses moyennes approximatives des visiteurs par jour (Estimez la dépense en dollars des États-Unis) ?

0 / 0 / 0 / 0 / 0 / 0 /

9.6 - Veuillez indiquer les sources d'information

9.5: Ces chiffres ne sont pas disponibles à ce jour.

9.7 - Le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'actions, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?

Il n'y a **aucune stratégie** pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial.

9.8 - Commentaires concernant la réponse fournie à la question 9.7 ci-dessus

9.9 - L'utilisation du bien par les visiteurs est-elle gérée de manière efficace pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Il y a **une certaine gestion** de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial.

9.10 - L'efficacité de la gestion du tourisme est-elle régulièrement contrôlée ?

Non

Si vous utilisez un autre système, précisez :

9.11 - Comment le secteur du tourisme coopère-t-il avec la gestion du site pour enrichir les expériences du visiteur et préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

Il y a **peu de coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique **pour mettre en avant la valeur universelle exceptionnelle et enrichir l'appréciation des visiteurs.**

9.12 - Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?

La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien **sont acceptables mais pourraient être améliorées.**

9.13 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements**, mais **non facilement visible** par les visiteurs.

9.14 - Comment les revenus du tourisme/apportés par les visiteurs (droits d'entrée, permis) contribuent-ils à la gestion du bien du

patrimoine mondial ?
Aucun droit d'entrée n'est collecté.

9.15 - Existe-t-il des initiatives locales de tourisme durable ?
Oui

Si vous avez répondu « Oui », précisez
Bern Welcome est l'organisation de gestion de la destination de Berne et rassemble de nombreuses initiatives durables.

9.16 - Les bénéfices du tourisme sont-ils partagés avec les communautés locales ?
Oui

Si vous avez répondu « Oui », précisez :

9.17 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant la gestion des visites du bien du patrimoine mondial

10. Suivi

10.1 - Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de sa valeur universelle exceptionnelle ?
Il y a un **suivi important**, mais il n'est pas axé sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

10.2 - Les informations nécessaires sont-elles disponibles pour définir des indicateurs clés de mesure de l'état de conservation et sont-elles utilisées pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?
L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante pour définir des indicateurs clés**, mais cela n'a pas été fait.

10.3 - Des indicateurs clés sont-ils définis et en place pour les aspects principaux suivants du bien ?

	Importance des indicateurs de suivi	Sans objet	Pas d'indicateurs	Indicateurs définis mais pas encore en usage	Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodiques
10.3.1	État de conservation			✕	
10.3.2	Efficacité du système de gestion		✕		
10.3.3	Système de gouvernance		✕		
10.3.4	Synergie appropriée avec les autres désignations de conservation	✕			
10.3.5	Contribution au développement durable		✕		
10.3.6	Renforcement des capacités	✕			

10.4 - Commentaires concernant les indicateurs clés adoptés pour le bien
Dans le cadre de la préparation du plan de gestion jusqu'à l'année 2025, nous sommes en train d'identifier les indicateurs clés en rapport avec la protection de la VUE et des Attributs et de les lier au suivi du contrôle qualité.

10.5 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants au suivi :

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Bonne participation
Autorités locales, municipales	Participation moyenne
Communautés locales	Participation moyenne
Peuples autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Bonne participation
Femmes	Sans objet
Chercheurs	Participation moyenne
Secteur du tourisme	Participation moyenne
Entreprises et industries locales	Aucune participation
ONG	Bonne participation
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	

10.6 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées du Comité du patrimoine mondial (Aller au début du chapitre 3 pour le [lien vers les rapports sur l'état de conservation](#) de la base de données du Centre du patrimoine mondial sur l'état de conservation) ?

Pas de recommandations appropriées du Comité à mettre en œuvre.

10.7 - Commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial

10.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le suivi

11. Évaluation des principaux besoins de gestion

11.1 - Évaluation des besoins de gestion

5.1	Limites et zones tampons	
5.1.3	Le bien n'a aucune zone tampon , et cela constitue un manque	✗
5.1.4	Le bien n'a aucune zone tampon connue ni reconnue	
5.2	Mesures de protection	
5.2.4	Le bien n'a aucune zone tampon	
5.2.5	An adequate legal framework exists for the broader setting of the World Heritage property and the buffer zone, but there are some deficiencies in implementation which undermine the maintenance of the Outstanding Universal Value including conditions of Authenticity and/or Integrity of the property	
5.3	Système de gestion/Plan de gestion	
5.3.5	No use has been made of the Historic Urban Landscape Recommendation to develop policies and best practices for the protection of the property	
5.3.7	No use has been made of the Policy Document on the Impacts of Climate Change on World Heritage Properties at the property	✗
5.3.9	No use has been made of the Strategy for Reducing Risks from Disasters at World Heritage Properties at the property	✗
5.3.12	No management system/plan is currently in place to maintain the property's Outstanding Universal Value	
5.3.13	There is currently no management system in place at the property	✗
5.3.14	There is no existing annual work/action plan for the property despite an identified need	✗
5.3.17	In a limited manner, the management system of the World Heritage property does provide ecosystem services/benefits to the local community (e.g. fresh air, water, food, medicinal plants)	
6.1	Financement	
6.1.3	The available budget is acceptable but could be further improved to fully meet the management needs of the World Heritage property	
6.1.7	Human resources partly meet the management needs of the World Heritage property	✗
6.1.10	Some use has been made of the World Heritage Strategy for Capacity Development at the World Heritage property	
7	Études scientifiques et projets de recherche	
7.2	There is considerable research in the World Heritage property but it is not directed towards management needs and/or improving understanding of Outstanding Universal Value	
8	Éducation, information et sensibilisation	
8.2	There is no heritage education and awareness programme for children and/or youth, despite an identified need	✗
9	Gestion des visiteurs	
9.7	There is no strategy to manage visitors, tourism activity and its derived impacts on the World Heritage property	
9.9	There is some management of the visitor use of the World Heritage property	✗
9.11	There is limited cooperation between those responsible for the World Heritage property and the tourism industry to present the Outstanding Universal Value and increase appreciation	✗
9.12	The presentation and interpretation of the Outstanding Universal Value of the property is acceptable but improvements could be made	
10	Suivi	
10.1	There is considerable monitoring at the World Heritage property but it is not directed towards management needs and/or improving understanding of Outstanding Universal Value	✗
10.2	Information on the values of the World Heritage property is sufficient to define key indicators, but this has not been done	

Veuillez sélectionner 0 points supplémentaires

☒ Please save this question to reflect changes

12. Résumé et conclusions

12.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

12.1.1 - Summary - Factors affecting the Property

4.2	Infrastructures de transport						
4.2.1	Ground transport infrastructure	(iii) / 3.2.2 en particulier l'espace public urbain	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	Stratégie dans le cadre du plan de gestion: 2023-2025 mise en œuvre: à partir de 2025	Site manager / Service des monuments historiques	No comment
4.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.2	Renewable energy facilities	(iii) / 3.2.4 (en particulier lié à la question de l'énergie solaire)	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	Stratégie dans le cadre du plan de gestion: 2023-2025 mise en œuvre: à partir de 2025	Site manager / Service des monuments historiques	No comment
4.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						
4.8.2	Society's valuing of heritage	(iii) / tous les attributs	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	Stratégie dans le cadre du plan de gestion: 2023-2025 mise en œuvre: à partir de 2030	Site manager / Service des monuments historiques	No comment
4.8.6	Impacts of tourism/Visitation/Recreation	iii / tous les attributs	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	Stratégie dans le cadre du plan de gestion: 2023-2025 mise en œuvre: à partir de 2030	Site manager / Service des monuments historiques	No comment
4.10	Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.2	Flooding	iii / 3.2.2-3-4	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	Stratégie dans le cadre du plan de gestion: 2023-2025 mise en œuvre: à partir de 2030	Site manager / Service des monuments historiques	No comment
4.10.6	Temperature change	iii / 3.2.4	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	Stratégie dans le cadre du plan de gestion: 2023-2025 mise en œuvre: à partir de 2025	Site manager / Service des monuments historiques	No comment
4.13	Gestion et facteurs institutionnels						
4.13.1	Management system/Management plan	iii / tous les attributs	Elaboration d'un plan de gestion	Elaboration d'un plan de gestion	d'ici 2025	Site manager / Service des monuments historiques	No comment
4.13.3	Governance	iii / tous les attributs	Clarification de la gouvernance dans le plan de gestion	Clarification de la gouvernance dans le plan de gestion	Stratégie dans le cadre du plan de gestion: 2023-2025 mise en œuvre: à partir de 2025	Site manager / Service des monuments historiques	No comment
4.13.4	Management activities	iii / tous les attributs	Développement d'un plan d'actions / activités dans le cadre du plan de gestion	Développement d'un plan d'actions / activités dans le cadre du plan de gestion	Stratégie dans le cadre du plan de gestion: 2023-2025 mise en œuvre: à partir de 2030	Le Service des monuments historiques	No comment

4.13.8	High impact research/monitoring activities	iii / 3.2.4	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	La thématique sera adressée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.	Stratégie dans le cadre du plan de gestion: 2023-2025 mise en œuvre: à partir de 2025	Le Service des monuments historiques	No comment
--------	--	-------------	--	--	---	--------------------------------------	------------

Summary - Factors affecting the Property complété

12.2. Tableau récapitulatif 2 – Besoins en matière de gestion

12.2.1 - Summary - Management Needs

5.1	Limites et zones tampons				
		Actions	Timeframe	Lead agency (and others involved)	More info / comment
5.1.3	The property has no buffer zone, but there is a need for one	Définir une zone tampon, la doter d'une base légale adéquate et la faire reconnaître par le comité du patrimoine mondial	jusqu'en 2025	Site manager / Le Service des monuments historiques	No comments
5.3	Système de gestion/Plan de gestion				
5.3.7	No use has been made of the Policy Document on the Impacts of Climate Change on World Heritage Properties at the property	Cette recommandation sera examinée dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion	>2025	Site manager / Le Service des monuments historiques	No comment
5.3.9	No use has been made of the Strategy for Reducing Risks from Disasters at World Heritage Properties at the property	Cette recommandation sera examinée dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion	jusqu'en 2025	Site manager / Le Service des monuments historiques	No comment
5.3.13	There is currently no management system in place at the property	Elaboration et mise en place d'un système de gestion d'ici 2025	jusqu'en 2025	Site manager / Le Service des monuments historiques	No comment
5.3.14	There is no existing annual work/action plan for the property despite an identified need	Elaboration d'un plan d'action annuel dans le cadre du plan de gestion	jusqu'en 2025	Site manager / Le Service des monuments historiques	No comment
6.1	Financement				
6.1.7	Human resources partly meet the management needs of the World Heritage property	Cette thématique sera abordée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion et des fiches de mesure du Plan directeur cantonal.	jusqu'en 2025	Site manager / Le Service des monuments historiques et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT)	No comments
8	Éducation, information et sensibilisation				
8.2	There is no heritage education and awareness programme for children and/or youth, despite an identified need	Elaborer un programme de sensibilisation et de médiation orienté vers le public jeune	jusqu'en 2030	Site manager / Le Service des monuments historiques	No comment

9	Gestion des visiteurs				
9.9	There is some management of the visitor use of the World Heritage property	Renforcer le management des visiteurs et de leur "usage" du bien	jusqu'en 2030	Site manager / Le Service des monuments historiques	No comment
9.11	There is limited cooperation between those responsible for the World Heritage property and the tourism industry to present the Outstanding Universal Value and increase appreciation	Renforcer la collaboration entre les gestionnaires du bien et le secteur du tourisme	jusqu'en 2030	Site manager / Le Service des monuments historiques	No comment
10	Suivi				
10.1	There is considerable monitoring at the World Heritage property but it is not directed towards management needs and/or improving understanding of Outstanding Universal Value	Renforcer le monitoring dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion	jusqu'en 2025	Site manager / Le Service des monuments historiques	No comment

Summary - Management Needs complété

12.3. Conclusions finales sur l'état de conservation du bien

12.3.1 - Following the analysis undertaken for this report, what is the current state of Authenticity of the World Heritage property?

The Authenticity of the World Heritage property **has been preserved**

12.3.2 - Following the analysis undertaken for this report, what is the current state of Integrity of the World Heritage property?

The Integrity of the World Heritage property is **intact**

12.3.3 - Following the analysis undertaken for this report, what is the current state of the World Heritage property's Outstanding Universal Value?

The World Heritage property's Outstanding Universal Value has been **maintained**.

12.3.4 - What is the current state of the property's other values?

Other important cultural and/or natural values and the state of conservation of the World Heritage property are **intact**

12.3.5 - Comments, conclusions and/or recommendations related to the state of conservation of the property.

13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial

13.1 - Please rate the impacts of World Heritage status of the property in relation to the following areas

Conservation	Very positive
Research and monitoring	Positive
Management effectiveness	Positive
Quality of life for local communities and indigenous peoples	No impact
Recognition	Positive
Education	No impact
Infrastructure development	Negative
Funding for the property	Negative

International cooperation	Positive
Political support for conservation	Very positive
Legal/Policy framework	Positive
Advocacy	Positive
Institutional coordination	Positive
Security	No impact
Gender equality	Not applicable
Provision of ecosystem services/ benefits to local communities	Not applicable
Social inclusion and equity, and improvement of opportunities for all, irrespective of age, sex, disability, ethnicity, origin, religion, or economic or other status	Not applicable
Fostering inclusive local economic development and enhancing livelihood	Not applicable
Contributing to conflict prevention, including respect for cultural diversity within and around heritage properties	Not applicable
Other	Not applicable
If 'Other', please specify	

13.2 - Comments, conclusions and/or recommendations related to World Heritage status and its impacts

14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

14.1 - Example of good practice in World Heritage protection, identification, conservation or management at the property level

14.2 - Define which topics are covered by this example of best practice at the property level

Synergies
State of Conservation
Governance

15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

15.1. Pertinence de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.1.1 - Has the Periodic Reporting process improved the understanding of the following?

The World Heritage Convention
The concept of Outstanding Universal Value
The property's Outstanding Universal Value
The concept of Integrity and/or Authenticity
The property's Integrity and/or Authenticity
Management effectiveness to maintain the Outstanding Universal Value
Monitoring and reporting

15.1.2 - Please rate the follow-up to conclusions and recommendations from previous Periodic Reporting exercise by the following entities

State Party	Good
Site Managers	Good
UNESCO World Heritage Centre	Not needed
Advisory Bodies (ICOMOS, IUCN, ICCROM)	Not needed

15.2. Utilisation des données

15.2.1 - How do the authorities in charge of the property plan to use the data recorded from this cycle of Periodic Reporting?

Revision of priorities/strategies/policies for the protection, management and conservation of heritage
Update of management plans
Fundraising
Awareness raising

15.2.2 - Comments on use of data from the Cycle of Periodic Reporting

15.3. Délais et ressources

15.3.1 - Entities involved in the filling out of this online questionnaire (tick as many boxes as applicable)

Governmental institutions responsible for cultural and natural heritage

Site Manager/Coordinator World Heritage property staff

15.3.2 - Has a gender balanced contribution and participation been considered in the filling out of this questionnaire?

Gender balance has **not been explicitly** considered or implemented in the process.

15.3.3 - Were you given adequate time (i.e. roughly ten months) to gather necessary information and to fill in this questionnaire?

Yes

15.3.4 - Please estimate the time (working hours) needed to complete this questionnaire

10 / 10 / 15 /

15.3.5 - Did you mobilise any additional resources to fill out this questionnaire?

	Additional resources	No	Yes
15.3.5.1	Human resources		✕
15.3.5.2	Financial resources for organizing consultation meetings/ training	✕	

15.4. Format et contenu du Rapport périodique

15.4.1 - How accessible was the information required to complete this questionnaire?

Most required information was accessible.

15.4.2 - Was the questionnaire easy to use and clear to understand?

		Very Difficult	Difficult	Easy	Very easy
15.4.2.1	Ease of use of questionnaire			✕	
15.4.2.2	Clarity of questions		✕		

15.4.3 - Please provide suggestions for improvement of the Periodic Reporting questionnaire

15.5. Formation et conseils

15.5.1 - Please rate the level of support in terms of training and guidance from the following entities in completing this questionnaire

UNESCO World Heritage Centre	No support
UNESCO (other sectors/field offices)	No support
UNESCO National Commission	Fair
ICOMOS International	No support
IUCN International	Not applicable
ICCROM international/regional	No support
ICOMOS national/regional	No support
IUCN national/regional	Not applicable

15.5.2 - Please rate the level of support for completing the Periodic Reporting questionnaire from the following entities

UNESCO World Heritage Centre	No support
State Party Representative (national Focal Point)	Good
UNESCO other sectors (e.g. field office)	No support
National Commission for UNESCO	Fair
ICOMOS International	No support
ICCROM International/regional	No support
ICOMOS national/regional	No support
IUCN national/regional	Not applicable

15.5.3 - Were the online training resources prepared by the World Heritage Centre regarding Periodic Reporting adequate for you to complete this questionnaire?

Not applicable (i.e. I did not use these resources)

15.5.4 - If you found that the online training resources were not adequate, what changes would you like to see implemented?

15.6. Actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

15.6.1 - Summary of actions that will require formal consideration by the World Heritage Committee

Pas d'éléments proposés pour mise à jour.

15.7. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.7.1 - Comments, conclusions and/or recommendations related to the Assessment of the Periodic Reporting Exercise

15.7.2 - Thank you for having filled in all the questions. Please contact your National Focal Point for validation.